

CONDITIONS GENERALES ANNEXEES A LA CONVENTION DE LOCATION SAISONNIERE EN MEUBLE

OCCUPATION DES APPARTEMENTS : 18 heures le jour d'arrivée - prévenir pour toute arrivée après 19h00 - à 10 heures le jour du départ - sauf accord préalable d'Abeille Agence Arcadienne-AMI.

REMISE DES CLES – 3 Accueils :

Pour ARC 1600 et ARC 2000 : à l'agence de la Résidence Les Trois ARCS, ARC 1600 - au bout de la Station, au pied du Funiculaire, côté parking de la Résidence ;

Pour ARC 1800, Village du CHARVET : à l'agence de la Galerie Commerçante Résidence PIERRA-MENTA, Village du CHARVET, ARC 1800 ;

Pour ARC 1800, Villages des VILLARDS ou de CHARMETTOGER : à l'agence de la Place Commerçante Résidence Les ARANDELIERES, Village des VILLARDS, ARC 1800.

A REGLER A L'ARRIVEE :

- Le Solde-Hébergement ;
- La Taxe de Séjour (0.80 € par jour et par personne à partir de 12 ans - sous réserve décision du Maire) ;
- Les "Extras" éventuellement commandés à la réservation ;
- La Caution, par chèque (Français) ou carte bancaire – Visa/Bleue/Euro ou Master - (en garantie de la restitution, en bon état, des lieux loués et des biens meublant s'y trouvant) :
250 € pour un Studio, 350 € pour un 2 Pièces, 450 € pour un 3 Pièces, 550 € pour un 4 Pièces et plus.
Cette Caution, non-encaissée, est annulée 15 jours après le départ.
En cas de détérioration, elle est « bloquée » dans l'attente d'un règlement correspondant aux frais de remise en état et encaissée, à hauteur de ces mêmes frais, en cas de non-paiement.

INVENTAIRE : Chaque appartement dispose de la liste des biens meublant s'y trouvant.

Cet Inventaire est considéré comme accepté par les Locataires, après un délai de 24 heures suivant leur arrivée, si ceux-ci n'ont pas signalé à l'Agence les manquements ou anomalies éventuels.

ENTRETIEN TECHNIQUE : En cas de défaillance technique pouvant survenir dans l'appartement, les Locataires doivent prévenir l'Agence afin qu'intervienne un Technicien.

CHARGES DU SEJOUR : Chauffage, électricité, eau chaude et froide sont inclus.

MENAGE FIN DE SEJOUR : Il peut être commandé, sur place, au moins 48 heures avant le départ :
39 € pour un Studio, 46 € pour un 2 Pièces, 59 € pour un 3 Pièces, 75 € pour un 4 Pièces et plus.

JOUISSANCE : Les Locataires s'engagent à jouir des lieux loués et des biens meublant s'y trouvant, selon la formule consacrée, « en Bon Père de Famille » et à occuper l'appartement au maximum pour le nombre de personnes précisé par le type.

ASSURANCE : Les Locataires doivent être assurés pour la Villégiature.

ANNULATION : Si, après la signature de la présente Convention, à laquelle sont annexées ces Conditions Générales, les Locataires venaient à annuler leur séjour, les pénalités se calculeraient en fonction de la date d'annulation (= le jour où l'Agence est au courant) par rapport à la date d'arrivée prévue :

- . Plus de 28 jours avant : 45 € de Frais de Dossier ;
- . Du 28^{ème} au 15^{ème} jours avant : 25 % du montant du séjour ;
- . Du 14^{ème} jour à la veille de son arrivée prévue : 50 % du montant du séjour ;
- . Par non-présentation des Locataires : la totalité du séjour est due.

LITIGE : Pour tout litige pouvant survenir dans l'application de la présente Convention, il est fait attribution de juridiction au seul Tribunal de Grande Instance de Savoie (73).